ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande Propriété améliorée de valeur du Sixième District,

Formant le coin des rues Lyon et Annonciation (ilet borné par les rues Upperline et Tchoupitoulas) terrain mesurant 100'x117' 6".

American Brewing Company vs Charles Townsend et Enfants Mineurs de Mme Charles Townsend, décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 92,369 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 mars 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos Trois, Quatre, Cinq et Six dans le carré No 121, borné par les rues Lyon, Upperline, Annonciation et Tchoupitoulas, sur un plan daté du 22 septembre 1904, signé par L. Daney, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 19 octobre 1904, d'après lequel plan ledits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent ensemble cent pieds de façade rue Lyon sur cent dix-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 6 forme le coin des rues Lyon et Annonciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Sullivan & Laundry, avocats pour la demandresse.

18 fév—18 25—mars 4 11 18 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

D'UN GRAND STOCK ASSORTI DE

VETEMENTS, VETEMENTS, VETEMENTS, COMPLETS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET GARÇONS.
LINGERIE POUR HOMMES.
FOURNITURES D'ARTICLES POUR TOILETTE.
CHAPEAUX, CASQUETTES, DIVERS, ETC.
VITRINES, COMPTOIRS, INSTALLATIONS, ETC.

Sur les lieux No 801 rue Decatur, Coin de la rue Ste-Anne.

Michel de Pontalba vs Paul R. Claverie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92,660—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 mars 1910 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés LUNDI, 14 mars 1910, à 10-30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 801 rue Decatur, coin de la rue Ste-Anne—

Le contenu entier et installations, etc., du

Magasin de Vêtements et d'Articles de Toilette

sur lesdits lieux, selon un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

E. V. Parham, avocat pour le demandeur.

3mars—3 8 14

Charbon

PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA.

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magasins, coin Valence

18 sept—

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY" — State, of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd.", the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal; to act as trusty in bankrupcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals; to act as a depository; and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand [$500,000.00] Dollars, divided into shares of One Hundred [$100.00] Dollars each, payable in cash, or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand [$3,000.00] Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings' to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gallier J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice-President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths note of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign their names with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)
FRANK MEHEHOFF,
L. EHNEMOGER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON,
Notary Public.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD,
Aug. 13, 1909. Deputy Recorder

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROSA FISHER.

No 92,445—Cour Civile de District, Division D.

Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 5 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 2 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 207, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Claiborne, lequel lot est désigné par la lettre H sur un devis de A. de Armas, voyer, daté avril 1886, annexé à un acte de Edgar Grima, notaire, daté du 28 mai 1886, et commençant à une distance de cent vingt et un pieds six pouces et quatre lignes (121' 6" 4''') de l'encoignure de la rue Derbigny, et mesurant quarante pieds dix pouces (40' 10") de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds 8 pouces et six lignes (124' 3" 6''') de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1714 16 rue St-Philippe.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres dans les mansardes, dans chaque côté il y a 2 cabinets et grande chambre, dans le fond il se trouve une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres et galerie de chaque côté, dans la cour citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1910 au-dessus et en plus du prix de la vente, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

6 mars—6 13 20 27—av 3 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Julius M. Maier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 92,531—Division A—Attendu que Julia Miller, veuve de Julius M. Maier, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius M. Maier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dart, Kernan & Dart, avocats.

11 mars—11 15 20

Succession de Grover Cleveland Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 92,794—Division E—Attendu que Albert Gerdes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Grover Cleveland Gerdes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

11 mars—11 15 20

Succession de Barbara Duret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,494—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry L. Frantz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas et Sutton, avocats.

10 mars—10 14 19

Succession de Clayton Sims.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 91,875 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lottie Sims, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — Félix J. Puig, avocat.

10 mars—10 14 19

Succession de Mme Rachel Beauford ou Buford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,048—Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—G. G. Kreusberger, avocat.

9 mars—9 13 18

Succession de Joseph Waetcher et Mme Joseph Waetcher (consolidées).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. Nos 91,623 et 78,134 consolidées—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par J. P. McMahon et Arthur J. Waetcher, exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank McGloin, avocat.

9 mars—9 13 18

Succession de Mme A. J. Kieran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,796—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final provisoire présenté par A. J. Kieran, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

9 mars—9 13 18

Succession de John Brand et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,698—Division E — Attendu que John Brand a présenté une pétition à la cour civile de district à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Brand et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

3mars—3 5 13

Succession de Mme Eunice C. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,210—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Lee, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Jos. Lautenschlaeger, avocat.

4 mars—4 9 13

Succession de Homorn L. Mylette.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — Nos 83,709 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final supplémentaire présenté par James D. Martin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. & Thomas Gilmore, avocats.

4 mars—4 8 13

Succession de Horatio S. Eustis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,444—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté Mme Augusta Ballard Eustis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. G. Dupré, avocat.

4 mars—4 9 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. B. Gilmore vs Dr Victor L. Gilmore et als. No 90,326—Cour Civile de District—Division E.

Vente du "Sugar Planters' Journal and Directory of Louisiana Sugar Planters", incluant listes de souscriptions, contrats d'annonces, types, cabinets, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mars 1910, à midi, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 février 1910 et signé en Cour ouverte le 2 mars 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Les articles ci-dessus mentionnés d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Devant être vendue pour du comptant comme une installation faisant des affaires.

STROUDBACK & STERN,
Encanteur.

Charles Rosen, H. M. Roberts, avocats.

5 mars—5 6 13 16

SUCCESSION DE HERMAN GRAF, SR.

No 88,599—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Div. B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double,

931 et 933 rue Bordeaux,

Entre les rues Camp et Magasins.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et signé en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désigné par les Nos municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, représentée par billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de prendre la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant George J. Unterreiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frank Goothye.

No 90,859—Cour Civile de District—Division D.

JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lequel ordre est daté du 21 février 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Se.t certains lots de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 2380, borné par les rues Français, Touro, Ne Plus Ultra ou White, et Sere, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 12, 25 et 26 sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 19 juillet 1907, lesquels lots mesurent comme suit: les lots 1 à 4 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 103 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Français et Ne Plus Ultra ou White. Le lot No 12 mesure 34 pieds de face à la rue Sere sur 128 pieds de profondeur, commençant à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Français et Sere et une pareille distance de l'encoignure des rues Touro et Sere. Les lots Nos 25 et 26 mesurent chacun 34 pieds de face à la rue Ne Plus Ultra ou White sur 128 pieds de profondeur. Le lot No 26 étant plus près de la rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue des Français, et commençant à une distance de 103 pieds 11 pouces 4 lignes de ladite rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue Touro, commence à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de ladite rue Touro.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un an après la date avec 8 pour cent d'intérêt, la portion du crédit devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé; l'intérêt devant commencer de la date de l'adjudication, ledit billet devant être garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 10 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour non paiement à maturité, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1910 et pour l'acte de vente pardevant Eusière Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
317 rue Carondelet

Oscar Schreiber, avocat.

27 fév—27—mars 6 13 20 27 31

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange N. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lou

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un Partage

Cottage Double de Choix.

Nos 823-825 rue Clouet.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als. No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds au pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente-et un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. I. Bouny, un notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance desdits deux lots, soixante treize pieds un pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante-dix pieds aussi plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo, notaire, enregistré et recordé en cela, 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido,

20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de Choix,

Nos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts,

Et désirable pour habitation.

Succession de George Kleinert.

No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 mars 1909 et signé le 18 mars 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les magasins et résidences doubles substantiel en briques avec mansards Nos 626 et 628 rue Sud Rempart, contenant magasin et chambre habitable, au res de chaussée et à l'étage supérieur. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Circus (maintenant Sud Rempart) Girod, Phillippi (maintenant Lafayette) et Hevia (maintenant Dryades), mesurant trente pieds, onze pouces et deux lignes (30' 11" 2''') de face à la rue Circus (maintenant Sud-Rempart) sur quatre-vingt-quinze pieds (95') de profondeur.

2° Les magasins et résidences doubles à un étage en bois, avec mansarde, Nos 630 et 632 rue Sud Rempart, contenant magasins et chambres habitables; le lot de terre est contigu et est dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesure trente-trois pieds cinq huitièmes de pouces [33' 5|8"] de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces (95' 11") de profondeur. Ces propriétés sont dans une des plus actives et prospères de l'artère commerciale et sont également désirables pour être habitées ou comme placement; en dehors de quelques rues. La rue Sud Rempart promet la meilleure occasion pour une proposition commerciale, et promet de rivaliser tout en quelques années.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent du prix d'achat, comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Verrerie et Bijouterie.

Succession de Nicholas Radich.

No 92,294—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 15 mars 1910, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 février 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux, No 420 rue Dauphine, entre Conti et St-Louis—

Meubles de maison, installation pour manufacture de candies, verrerie, lanchières en suivre, montre en or et chaîne, bijouterie, etc., le tout d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

3 mars—3 6 13 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de R. H. Downing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,256 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Montgomery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.

J. Zach Spearing, avocat.

5 mars—3 9 14

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Jolis Terrains pour Bâtir, l'ilet Holly Grove, Fig, Général Ogden et Colapissa.

Philip Spizale vs Pauline Spizale LaCroix. No 91,466—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu le 21 février 1910 et signé du 28 février 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Rendon, l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 623 rue Rendon, désigné comme lot 28 sur un devis annexé à un inventaire pardevant A. G. La Pice, notaire en cette ville, sous la date du 7 janvier 1895, d'après ledit plan ledit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple sur le devant et d'un cottage simple dans le fond du lot, chacun contenant 3 chambres, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) dans l'ilet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (autrefois Treizième) et Colapissa; lesdits lots sont connus comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 1 formant le coin des rues Colapissa et Général Ogden; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapissa et Holly Grove; le lot 6 s'étendant dans le fond des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les 6 lots ci-dessus mentionnés seront vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Conditions—1|2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs

E. S. Whitaker, avocat pour le demandeur.

5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 7

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson; chacun loué à des locataires de première classe.

Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 344 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier — Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Freret, Thalie et Erato, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1854, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O. Stark, alors un notaire en cette ville, comme plan No 182, lequel lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Ernste Vidrine, notaire, et tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur; 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication, chez CICERO A. RAMSEY, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Carondelet.

K. V. Richard, Avocat.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 92,240 — Interdiction de Oscar Allen — Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: MM. Henriquez & Duchamp, avocats pour le demandeur; M. T. D. Flynn, avocat pour le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées, que le défendeur est dément et incapable de